

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-357

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1109300-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2025-357

BORDEAUX-MERIGNAC - Aménagement en faveur des modes actifs rue Judaïque, avenue de la République, avenue d'Arès et rue Georges Bonnac - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1- RAPPEL SUR LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION

CONTEXTE DU PROJET

Afin de décongestionner le territoire métropolitain, le Schéma des mobilités adopté par Conseil Métropolitain en septembre 2021 envisage de développer des alternatives attractives de déplacement à la voiture ; notamment par l'amélioration de la performance du réseau actuel de transports en commun et une volonté de favoriser le développement des modes actifs.

Le troisième Plan vélo métropolitain 2021-2026 a été adopté en novembre 2021 dans le cadre du Schéma des mobilités. Il entend poursuivre le développement de la pratique du vélo, qui s'est fortement développée ces dernières années et répond, tout comme la marche, à des enjeux de santé publique et de réduction de la congestion automobile. Cette évolution positive incite notamment à l'engagement de réalisation d'un Réseau Vélo Express (ReVE).

A ce titre, il est proposé de réaménager le secteur compris entre la place Mondésir à Mérignac et la rue Georges Bonnac à Bordeaux via l'avenue d'Arès, l'avenue de la République, la rue Judaïque, et la rue Brizard jusqu'à l'intersection avec la rue Bonnac, afin de participer au développement du Réseau Vélo Express (ReVE).

OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, notamment l'amélioration de la connexion entre Bordeaux et Mérignac en vélo, le projet d'aménagement en faveur des modes actifs avenue d'Arès, avenue de la République, rue Judaïque et rue Georges Bonnac à Mérignac et Bordeaux poursuit les objectifs adoptés par la délibération n°2024-105 du 2 février 2024 :

- Favoriser la circulation des cyclistes en proposant un aménagement cyclable à haut niveau de service constitué majoritairement de larges aménagements cyclables séparés du trafic routier, lisibles et continus,
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons,
- Améliorer l'espace public et la qualité de vie des riverains en renforçant dès que possible la végétalisation du site.

2- DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation ouverte par l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 24METAJPP00871 du 31

juillet 2024 s'est déroulée sur les communes de Mérignac et Bordeaux du 26 août 2024 au 12 novembre 2024, le public ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage des dates d'ouverture et de clôture.

Le présent rapport a pour objet de présenter une synthèse du bilan de la concertation sur le projet d'aménagement en faveur des modes actifs avenue d'Arès, avenue de la République, rue Judaïque et rue Georges Bonnac, le bilan détaillé et complet étant présent en annexe 1.

a. Consistance du projet présenté au public

Le projet d'aménagement du ReVE 11 sur l'avenue d'Arès, l'avenue de la République, rue Judaïque et rue Georges Bonnac s'étend sur 2,7 km entre le centre de Bordeaux et la place Mondésir à Mérignac.

Il implique un sens de circulation spécifique pour les cyclistes au regard des contraintes et spécificités des rues concernées :

> d'Est en Ouest via la rue Judaïque et l'avenue de la République

> d'Ouest en Est via l'avenue d'Arès et la rue George Bonnac

Il consiste en l'aménagement des séquences suivantes :

- Rue Judaïque, de la rue du Château d'Eau à la rue Brizard : requalification de façade à façade, création d'une piste cyclable en site propre, requalification de la chaussée et de trottoirs, végétalisation
- Rue Judaïque, de la rue Brizard aux Boulevards : maintien des aménagements existants : couloir bus vélo et contre-sens cyclable
- Avenue de la République : maintien des aménagements existant : couloir bus et pistes cyclables sur trottoir
- Avenue d'Arès : requalification de façade à façade, création d'une piste cyclable en site propre sur la quasi-totalité de l'avenue, requalification de la chaussée et de trottoirs, végétalisation, maintien des couloirs bus au début et à la fin de l'avenue
- Rue Georges Bonnac : requalification de façade à façade, création d'une piste cyclable en site propre et d'un contre-sens cyclable, requalification de la chaussée et de trottoirs.

La création de ces aménagements en faveur des modes actifs est notamment permise par la suppression de places de stationnement voiture et la réduction de la largeur de la voie circulée par les véhicules motorisés.

b. Modalités de la concertation

La concertation publique s'est déroulée du 26 août 2024 au 12 novembre 2024 à 12h00.

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération de Bordeaux Métropole n° 2024-105 du 2 février 2024. De plus, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

Modalités d'information sur la concertation et sur le projet

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation ont été les suivants :

- Annonce de la concertation et de la réunion publique

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest), par voie d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation, de la tenue de la réunion publique et de la date de clôture de la concertation.

- Dossier public de présentation du projet

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de présentation :

- À la mairie de Bordeaux et dans les mairies de quartier Caudéran, Centre-ville, Saint Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux;
- À la maire de Mérignac ;
- À la direction de la Multimodalité de la Direction Générale des Mobilités de Bordeaux Métropole ainsi que sur le site Internet de la participation (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Ce dossier public de présentation comportait un plan de situation, des coupes du projet, un dossier de concertation et un registre de concertation.

Le diaporama projeté lors de la réunion publique du 19 septembre 2024 a été versé au dossier de concertation le 20 septembre 2024.

Site internet de la participation

Le site de la participation ouvert dès le 26 août 2024 a été actualisé au fur et à mesure (présentation du projet, mise à disposition du dossier de concertation, diffusion d'un questionnaire, annonce de la réunion publique, mise à disposition du replay, du support de présentation et du compte rendu de la réunion publique du 19 septembre, annonce d'une balade participative avec un stand et d'un atelier de réflexion collective, mise à disposition du compte rendu de la balade et de l'atelier, annonce de la clôture de la concertation) offrant à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

Modalités d'échange sur le projet : une réunion publique, des rencontres avec les habitants et les commerçants, des ateliers, un questionnaire

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, les dispositifs suivants ont été organisés :

- Des rencontres individuelles avec les commerçants des rues concernées par le projet pour les informer du lancement de la concertation et leur présenter le projet. 32 commerçants ont été rencontrés
- Une réunion publique a été organisée le 19 septembre 2024 à 18h30 à l'Hôtel de Métropole pour présenter le projet, ses ambitions et son calendrier et permettre au public de donner son avis et d'identifier les modalités d'expression proposées. Cette réunion a réuni 190 participants sur place, 20 participants en ligne via la retransmission en direct sur Youtube. Il y a eu 542 vues sur le replay Youtube en six mois
- Un questionnaire en ligne et papier a été diffusé durant toute la durée de la concertation afin de recueillir les premières contributions des habitants et des usagers. 372 réponses ont été réceptionnées
- Des rencontres de proximité ont permis d'informer sur la démarche de concertation et le projet en allant vers les habitants et les usagers du périmètre. Lors de ces rencontres, des cartes postales contenant une version synthétique du questionnaire ont été diffusées. 7 rencontres ont été organisées et 110 cartes postales ont été reçues
- Une balade participative et la tenue d'un stand ont eu lieu le 12 octobre de 14h à 18h sur la place Dutertre à Bordeaux. La balade participative à vélo a permis de découvrir et d'appréhender le site. Les participants ont été invités à s'exprimer sur le diagnostic et leur ressenti. Le stand participatif sur l'espace public visait à informer et présenter le projet en allant vers les publics. 30 personnes ont participé à ces dispositifs
- Un atelier collectif a eu lieu le 17 octobre à 18h30 dans les locaux de Bordeaux Métropole. Il avait pour objectif de nourrir l'étude préliminaire du projet d'aménagement et de permettre aux participants de se projeter dans le réaménagement des rues. 23 personnes ont participé à cet atelier.

Ces réunions et dispositifs ont porté sur la présentation du dispositif de concertation, du contexte et des enjeux du projet, de ses objectifs, des différents partis d'aménagement, et d'un calendrier prévisionnel. Ces réunions ont permis de recueillir près de 1150 contributions.

Autres modalités de participation

Outre les réunions précitées qui ont permis l'expression des participants et des échanges avec les porteurs de projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions :

- Registres papiers

Des registres de concertation ont été déposés avec le dossier de concertation, à partir du 26 août 2024 :

- À la mairie de Bordeaux et dans les mairies de quartier Caudéran, Centre-ville, Saint Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux ;
- À la mairie de Mérignac ;
- À la direction de la Multimodalité de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole.

Ils étaient accessibles aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux.

- Registre en ligne

Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis, et réactions aux avis déjà déposés, sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

3- BILAN DE LA CONCERTATION

ANALYSE QUANTITATIVE

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet de Bordeaux Métropole dans le cadre de la concertation se répartissent de la manière suivante :

- 5 contributions sur les registres déposés respectivement dans les mairies de Bordeaux, Mérignac, dans les mairies de quartier Caudéran, Centre-ville, Saint Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux, à la direction de la Multimodalité de Bordeaux Métropole ;
- 725 contributions (174 avis, 277 réactions et 274 soutiens) sur le registre mis en ligne sur le site de la participation, émanant de **116 participants**.

Les contributions reçues dans le cadre des dispositifs de rencontre avec le public se répartissent de la manière suivante :

372 réponses au questionnaire (en ligne et papier)

110 réponses aux cartes postales

117 participations écrites lors de la réunion publique

17 contributions écrites recueillies dans le cadre des rencontres de proximité

4 propositions d'aménagement réalisées lors de l'atelier collectif du 17 octobre 2024

ANALYSE QUALITATIVE

L'opportunité du projet :

L'étude préliminaire présentée a suscité de nombreux avis divergents, globalement en faveur du projet d'aménagement cyclable et de ses objectifs mais stipulant des nuances et réserves quant au nombre de places de stationnements supprimées.

Plusieurs raisons en faveur du projet sont avancées par les avis :

- le projet permet de développer un itinéraire sécurisé pour les modes actifs et participe au développement du Réseau Vélo Express (ReVE) entre Bordeaux et Mérignac
- le projet permet de requalifier des axes dégradés où les conflits d'usage sont nombreux

Plusieurs contributions émettent des réserves sur la prise en compte du piéton et sur la suppression de places de stationnement.

La plupart des contributions sont propres à chaque rue du projet.

Rue Judaïque

La majorité des avis favorables sont en faveur de la continuité de la piste cyclable, de la reprise des trottoirs et des chaussées dégradés pour permettre un trajet fluide et sécurisé pour les cyclistes, pour améliorer le confort des piétons et réduire les nuisances sonores. Une partie des avis préconisent les améliorations suivantes :

- Supprimer le contre-sens cyclable
- Aménager une piste cyclable protégée et arborée sur l'ensemble de la rue Judaïque
- Ajouter des passages piétons et des terrasses
- Étudier des aménagements anti-vibrations et limiter la vitesse à 30km/h pour améliorer le confort des riverains.
- Proposer une vélo-rue entre la place Gambetta et place Tartas

Réponse de Bordeaux Métropole

Le maintien du double-sens cyclable entre les Boulevards et la place Tartas est une donnée d'entrée du projet, il est assez fréquenté et permet de desservir le quartier situé entre la rue Judaïque et la rue Bonnac, la piscine Judaïque et le complexe sportif Chauffour. Le double-sens cyclable sera maintenu.

Il est bien prévu de renforcer la végétalisation de la rue et de protéger la piste cyclable. Cependant, trois contraintes devront être prises en compte dans la suite des études :

- La présence de nombreux réseaux qui nécessitent d'étudier au cas par cas la possibilité de planter des arbres
- La nécessité de garantir aux piétons des cheminements larges et confortables (1,8m libre de tout obstacle)
- Entre la place Dutertre et les Boulevards : le maintien d'un couloir bus est nécessaire pour garantir un bon niveau de service aux lignes de bus. Afin de maintenir les places de stationnement et les alignements d'arbres, le compromis proposé est donc de maintenir la circulation des vélos dans le couloir-bus.

La création de nouveaux passages piétons sera étudiée lors de la phase d'Avant-Projet. L'installation de terrasses ne pourra se faire que si des largeurs de trottoirs de minimum 1,8m libre de tout obstacle sont garanties.

La réfection de la chaussée prévue dans le projet devrait réduire les vibrations et les nuisances sonores. La réduction de la vitesse à 30km/h sera étudiée lors de la phase d'avant-projet avec notamment l'aménagement de plateaux ou la réduction de la largeur de la voirie.

Des études complémentaires pour évaluer la faisabilité d'une vélorue entre la place Gambetta et place Tartas seront réalisées.

Avenue de la République

Le projet n'impacte que très faiblement cette avenue, les participants ont plébiscité les aménagements actuels en préconisant les améliorations suivantes :

- Suppression des pistes cyclables sur le trottoir
- Amélioration de l'éclairage et de la signalisation
- Modération des vitesses pour les véhicules

Réponse de Bordeaux Métropole

Le fonctionnement actuel de l'avenue de la République sera maintenu à l'identique. Les pistes cyclables sur trottoir permettent aux cyclistes les moins aguerris de circuler en site propre sur cet axe, elles seront donc maintenues. La reprise des marquages aux

intersections sera étudiée. L'avenue de la République fait partie des voies qui seront à nouveau éclairées d'ici septembre 2025.

Concernant la modération de la vitesse, les services concernés seront consultés et si leur retour est positif, la mise en œuvre du 30km/h sera faite via une prise d'arrêté municipal.

Avenue d'Arès

L'aménagement de pistes dédiées et la requalification des trottoirs sont plébiscités car permettant de garantir la sécurité des cyclistes et des piétons, de requalifier et rendre accueillante cette avenue. La suppression d'une partie des places de stationnement et l'absence d'aménagements pour modérer la vitesse des véhicules font partie des contributions en défaveur du projet. Les améliorations suivantes sont préconisées par les avis :

- Limiter la vitesse et sécuriser les intersections
- Sécuriser la piste cyclable par des séparateurs
- Etudier la possibilité d'un couloir bus-vélo tout au long de l'avenue d'Arès
- Maintenir du stationnement
- Réduire la voie automobile pour élargir les trottoirs
- Végétaliser ponctuellement

Réponse de Bordeaux Métropole

Le passage à 30km/h sera intégré aux études d'Avant-Projet, cela permettra de réduire la largeur de la voirie au profit des trottoirs ou de la piste cyclable. La séparation de la piste par une bordure de 50cm est bien prévue dans le projet.

Le couloir bus-vélo est maintenu sur deux sections de l'avenue d'Arès : entre la place Mondésir et la rue Etchenique / entre l'allée des Pins et la barrière d'Arès. En dehors de ces sections, la création d'une piste cyclable sera privilégiée afin de sécuriser les cyclistes.

L'insertion de 14 places sera étudiée en AVP entre la rue Genesta et l'allée des Pins en réduisant les largeurs des trottoirs et de la piste cyclable. Le projet prévoit de maintenir des places de stationnement à proximité de la place Mondésir (15 places) et de la barrière d'Arès (19 places). En outre, Bordeaux Métropole mobilisera sa Direction du Foncier pour mettre en place un périmètre de veille foncière autour de l'avenue d'Arès.

Les emprises sont très contraintes avenue d'Arès, il sera possible de végétaliser au Nord de la barrière d'Arès entre les places de stationnement. Sur le reste du linéaire, les largeurs disponibles permettent seulement de garder les fonctionnalités de mobilité : voie de circulation, piste cyclable, trottoirs.

Rue Georges Bonnac

Les contributeurs sont majoritairement défavorables à un réaménagement de la rue tel que proposé. Les améliorations suivantes sont préconisées :

- Conserver les aménagements actuels en apportant des améliorations ponctuelles (végétalisation, sécurisation des carrefours) pour mieux gérer les flux de piétons et cyclistes.
- Proposer des solutions compensatoires quant à la réduction du stationnement

Réponse de Bordeaux Métropole

Sur le tronçon compris entre les boulevards et la place du XI Novembre, les études d'insertion devront se poursuivre avec l'objectif d'insérer le ReVE, tout en permettant de répondre à de nombreuses autres attentes exprimées lors de la concertation (stationnement, vitesse et régularité des autobus, cheminements piétons, végétalisation...) La définition du scénario d'aménagement pourra passer par une phase d'expérimentation à l'intersection des rues Bonnac/Brizard.

Si la poursuite des études implique la réduction de l'offre de stationnement, Bordeaux Métropole mobilisera sa Direction du foncier pour mettre en place un périmètre de veille

foncière autour de la rue Bonnac.

Projets connexes à l'objet de la concertation :

Des sujets annexes sortant du périmètre de la concertation ont été abordés :

- L'aménagement des places Dutertre et Tartas
- L'aménagements des rues connexes au ReVE
- L'aménagement du reste de la rue Georges Bonnac
- La possibilité de végétaliser les façades sur les secteur plus contraints

Réponse de Bordeaux Métropole

La place Dutertre fait l'objet d'un projet paysager, les travaux sont prévus en 2025. Il n'est pas prévu de réaménager la place Tartas.

Les rues connexes au ReVE ne font pas l'objet de requalification, seules les intersections seront requalifiées.

La rue Georges Bonnac, entre l'école Saint Bruno et la place Gambetta fait l'objet d'un autre projet. Une consultation du public a été lancée le 17 février 2025.

Toutes les façades peuvent être végétalisées notamment via le dispositif « Permis de végétaliser » de la ville de Bordeaux.

4- ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Au travers de la concertation, la population a pu s'exprimer, ce qui a permis à Bordeaux Métropole de mieux comprendre les attentes, d'en tenir compte pour optimiser les aménagements proposés, et d'en tirer les enseignements suivants pour la suite du projet :

- Une forte attente pour l'amélioration des aménagements cyclables et piétons et en faveur de la réduction des vitesses et de l'amélioration du cadre de vie sur l'ensemble du périmètre
- Une réflexion particulière à porter sur les aménagements du projet vis-à-vis :
 - De l'amélioration du confort des piétons et de la réduction des conflits d'usage entre vélo et véhicules motorisés
 - De la réduction à 30km/h de la vitesse des véhicules
 - Du maintien d'une offre de stationnement pour les véhicules et les vélos à proximité des commerces et des équipements publics

5- DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Au regard des apports de la concertation et des objectifs du projet, il est proposé de définir les caractéristiques essentielles du projet d'aménagement en faveur des modes actifs avenue d'Arès, avenue de la République, rue Judaïque et rue Georges Bonnac, comme suit :

- Rue Judaïque, de la rue du Château d'Eau à la rue Brizard : l'aménagement proposé, consistant en la requalification de façade à façade de la rue via la création d'une piste cyclable en site propre, la réfection de la chaussée et de trottoirs ainsi que la végétalisation, est privilégié par les participants à la concertation. Les études détaillées devront proposer des solutions techniques pour garantir le confort des piétons, renforcer la végétalisation et abaisser la vitesse.
- Avenue de la République, l'aménagement proposé consistant au maintien des fonctionnalités existantes est privilégié par les participants à la concertation. Les études détaillées devront proposer des solutions techniques pour renforcer la sécurisation des intersections et abaisser la vitesse.
 - Avenue d'Arès, l'aménagement proposé consistant en la requalification de façade à façade via la création d'une piste cyclable en site propre sur la quasi-totalité de l'avenue, la requalification de la chaussée et de trottoirs, la végétalisation et le maintien des couloirs bus au début et à la fin de l'avenue est privilégié par les participants à la concertation. Les études détaillées devront proposer des solutions

techniques pour apaiser la circulation et diminuer l'impact du projet sur l'offre de stationnement.

- Rue Georges Bonnac, des Boulevards à la rue Brizard, l'aménagement proposé consistant en la requalification de façade à façade via la création d'une piste cyclable en site propre et d'un contre-sens cyclable, la requalification de la chaussée et de trottoirs n'est pas privilégié par les participants à la concertation. Les études de conception devront se poursuivre avec l'objectif d'insérer le ReVE, tout en permettant de répondre à de nombreuses autres attentes exprimées lors de la concertation (stationnement, vitesse et régularité des autobus, cheminements piétons, végétalisation...)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, et R.103-1,

VU la délibération n° 2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le nouveau Schéma des mobilités,

VU la délibération n° 2021-736 du 25 novembre 2021 relative au 3ème plan vélo métropolitain,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2024-105 du 2 février 2024, adoptant les objectifs du projet d'aménagement en faveur des modes actifs avenue d'Arès, avenue de la République, rue Judaïque et rue Georges Bonnac à Mérignac et Bordeaux, et approuvant les modalités de la concertation et autorisant le Président à en fixer les dates d'ouverture et de clôture,

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n°24METAJP00871 du 31 juillet 2024 fixant la date d'ouverture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement en faveur des modes actifs avenue d'Arès, avenue de la République, rue Judaïque et rue Georges Bonnac à Mérignac et Bordeaux, le 26 août à 9h00,

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 24METAJPP01120 du 30 octobre 2024 fixant la date de clôture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement en faveur des modes actifs avenue d'Arès, avenue de la République, rue Judaïque et rue Georges Bonnac à Mérignac et Bordeaux, le 12 novembre 2024 à 12h00,

VU les documents et études versés à la concertation et les contributions du public, mis à disposition des élus métropolitains à la direction de la Multimodalité de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le Schéma des Mobilités adopté par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, qui a affirmé la nécessité d'accroître la performance du réseau actuel des transports en commun,

CONSIDERANT le 3ème plan vélo métropolitain adopté par le Conseil Métropolitain en novembre 2021, qui a réaffirmé le développement d'un nouveau réseau vélo express (ReVE) comme un de ses axes majeurs,

CONSIDERANT que le projet de réalisation d'un aménagement en faveur des modes actifs avenue d'Arès, avenue de la République, rue Judaïque et rue Georges Bonnac à Mérignac et Bordeaux compte tenu de sa nature, de sa localisation, de son coût, a fait l'objet d'une concertation au titre du Code de l'Urbanisme, laquelle s'est déroulée du 26 août 2024 au 12 novembre 2024 inclus,

CONSIDERANT QUE la concertation organisée sur ledit projet a permis au public de s'exprimer notamment sur l'opportunité du projet et sur les différentes variantes proposées,

CONSIDERANT QUE l'analyse des contributions montre que le public est majoritairement favorable au projet,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'un aménagement en faveur des modes actifs sur avenue d'Arès, avenue de la République, rue Judaïque et rue Georges Bonnac à Mérignac et Bordeaux, tel que détaillé dans l'annexe 1 et les caractéristiques essentielles détaillées au chapitre 5 de la présente délibération.

Article 2 : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation, et d'arrêter le projet sur la base des caractéristiques essentielles définies dans le chapitre 5 du présent rapport.

Article 3 : d'autoriser la Présidente à poursuivre toutes les démarches en vue de mettre en œuvre la réalisation de ce projet, si besoin en faisant réaliser toute nouvelle étude qui s'avérerait nécessaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------